

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Défense nationale: Félicité Ngoubili-Ongouori prend part à la 28^e édition de l'Euronaval

UN rendez-vous qui, comme les précédents, s'est tenu à Paris-Le-Bourget, en France.

ONDOUBA'NTSIBAH
Libreville/Gabon

OUVERTE le 18 octobre dernier, la 28^e édition de l'Euronaval a pris fin hier à Paris-Le-Bourget, en France. Notre pays y était représenté par la ministre de la Défense nationale, Félicité Ngoubili-Ongouori, qu'accompagnaient plusieurs officiers supérieurs.

Il s'agit d'un rendez-vous qui réunit les industriels du naval de défense, les principaux décideurs et commandants des Marines militaires et étatiques. Organisée par la Sogena, filiale du Groupement des industriels de construction et activités navales (Gican), cette édition a accueilli plus de 23 000 visiteurs, plus de 400 exposants de 34 pays et environ 80 délégations officielles y compris celle du Gabon. L'ambition affichée par les organisateurs est de présenter le meilleur et le plus



La ministre de la Défense nationale, Félicité Ngoubili-Ongouori écoutant les explications d'une exposante.

innovant des équipements pour les marines militaires et de sécurité. La participation de Mme Ngoubili-Ongouori visait donc à nouer des partenariats et consolider la coopération avec les pays amis dans le domaine de la défense.

Cette 28^e édition de l'Euronaval a mis, en effet, en exergue les drones dans le domaine de la défense maritime. Elle a été le lieu des rencontres, des échanges et des découvertes des dernières innovations pour les pays qui envisagent le renforcement des compétences

et des capacités de leur marine en vue de la sécurisation de leurs espaces maritimes. Et le Gabon compte plus de 885 kilomètres de côtes dont la protection est importante pour le bon fonctionnement du commerce international, les approvisionnements et même les réseaux de communication. À noter que la ministre de la Défense a eu un entretien avec le ministre français des Armées, Sébastien Lecornu. C'était à l'issue de la réception offerte par ce dernier aux délégations officielles.

Élections générales 2023 : sempiternelle problématique du financement des partis politiques

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

À dix mois des élections générales à venir, la problématique du financement des partis politiques – officiellement suspendu depuis 2014 – refait surface avec plus d'acuité. En attestent, les arguments avancés par différents acteurs politiques au cours de la deuxième session ordinaire du Conseil national de la Démocratie (CND). Une fois de plus voire de trop, diront certains, le président de cette institution, Séraphin Ndaot Rembogo, a remis le dossier sur la table à la faveur de son allocution prononcée à l'ouverture de ladite session. Et ce, après avoir interpellé le gouvernement à plusieurs reprises sur ce problème.

Une ritournelle malheureusement ne portant aucun fruit. "C'est un sujet qui a été abordé il y a plusieurs années, mais qui n'a pas toujours trouvé son épilogue", a regretté Patrick Eyogo Edzang, secrétaire général adjoint 5 du Parti démocratique gabonais (PDG), par ailleurs

chargé des Relations avec les partenaires politiques. Le moins que l'on puisse dire c'est que la suspension sans aucune explication du financement des partis politiques n'est pas sans conséquences. À en croire Victor Missanda, président de l'Union démocratique et républicaine (UDERE) ladite suspension "ne permet pas aux partis politiques de fonctionner de façon optimale". Venant des membres de la Majorité républicaine et sociale pour l'émergence (MRSE), c'est montrer à quel point cette situation préoccupe véritablement le landerneau politique. Normal, le Gabon s'appête à organiser trois élections (locales, législatives et présidentielle).

À ce propos, bon nombre d'acteurs politiques demandent aux gouvernants de revoir leur copie étant entendu que ledit financement est contenu dans la loi. "Nous demandons à l'État d'appliquer ses propres lois", a lancé Anna-Claudine Ayo veuve Mavioga du Bloc démocratique chrétien (BDC). Dans tous les cas, lesdits politiciens espèrent que leur requête trouvera enfin un écho favorable.

Entre nous soit dit Toute transgression appelle une sanction

Teddy OSSEY *

NOUS avons une répulsion instantanée à toutes sortes de catastrophismes ainsi qu'envers tous les extrémismes. À l'approche des échéances capitales de 2023, nous devons à la vérité de dire combien grande est notre appréhension en écoutant les logorrhées de certains prétendants à la magistrature suprême nous sommes frappés de stupeur et d'effroi. En lieu et place d'offres politiques argumentées et soutenues par des projets de société, il nous est présenté une surenchère apocalyptique.

Le dernier à s'illustrer dans ce registre de l'horreur est le révérend Désiré Mounanga. Ce prêcheur à l'existence et à la renommée supra confidentielle va se révéler aux Gabonais par une verve incandescente à la promesse funeste et insidieuse. Avec une violence inouïe, le prétendu serviteur de Dieu par une hardiesse effrontée nous déclare

qu'il va prendre le pouvoir de gré ou de force!

Surtout, que l'on ne vienne pas lui opposer le choix des Gabonaises et des Gabonais pour la voie démocratique actée depuis la Conférence nationale. Cet "hurluberlu", pris dans un syndrome confusionnel fait d'ersatz de christianisme abusivement mêlé d'un judaïsme quelconque, n'en a cure. Nous aurions dû être alertés déjà par son fumeux programme de rachat du pays, accompagné par cet insipide slogan décliné en nouvel ordre national. Le psychotique autant que le pathologique n'était guère loin. En visitant la Thora par une tentative vaine, voire désespérée, de situer l'inspiration troublée du révérend Désiré Mounanga, aucune connotation, ni référence à Elohim n'y prête foi. Il en est de même dans le Talmud. Alors cette foudre aux relents mortifères du patron de ce machin pompeusement appelé parti politique désigné l'Union pour

le progrès national n'est nullement d'essence théocratique. Aussi, nous en appelons au ministère de l'Intérieur pour y mettre bon ordre. Car à l'évidence, l'olibrius de Désiré Mounanga doit être traité en considération de ses propres convictions comme Azrael qui est l'ange de la mort dans le judaïsme. La loi de la République ne peut guère s'accoutumer de ces outrances et intempérances.

Si toutes ces vitupérations et transgressions qui scarifient notre vivre-ensemble ne sont guère châtiées alors le chaos s'installera, parce que le peuple gabonais en toute responsabilité et à l'unanimité a fait le choix du modèle démocratique pour le fonctionnement de ses institutions. Qu'il ne soit jamais toléré aucun travers, ni fait éruptif. Et Aristote ne se trompait pas quand il affirmait que " l'intention fait la culpabilité et le délit ". Bassé!

*Chroniqueur